

Note de présentation

Nouvelle structuration administrative de la Vie Etudiante et de la Formation

Comité Social d'Administration du 17 octobre 2023

1. Contexte national et local

La gouvernance formation et vie étudiante a souhaité mettre en place une nouvelle structuration administrative de la vie étudiante au vu du contexte national et local :

- Loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) du 8 mars 2018 – Création de la CVEC
- Prise de conscience des difficultés sociales, de santé des étudiants accentuée durant la pandémie de COVID 19 (2020-2021)
- Volonté du MESR d'améliorer les conditions de vie étudiante : Elaboration de Schémas Directeurs de la Vie Etudiante dans les universités, ateliers sur la vie étudiante organisés dans les régions académiques par les Recteurs délégués pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- Volonté politique de la gouvernance d'AMU, socialement engagée, de développer les actions en faveur des étudiants
- Nécessité de rendre visibles et de développer les actions autour de la vie étudiante
- Projets des Maisons de l'Étudiant sur Marseille – campus de St Jérôme et St Charles
- Nomination d'une chargée de projet sur la vie étudiante rattachée à la DGS le 01/12/2022 en charge, notamment, de réfléchir à une nouvelle structuration administrative de la vie étudiante

2. La concertation

Concertation avec les services et les personnels impactés :

- DEVE : Information de l'ensemble des pôles de la DEVE par sa directrice et concertation :
 - auprès du pôle vie étudiante : direction du pôle, personnels des Bureaux de la Vie Etudiante (BVE)
 - auprès de la cellule administrative et entretien avec un personnel directement concerné
- Cœur de campus : concertation avec les responsables des cœurs de campus qui ont échangé avec leurs équipes.
- Cellule engagement Amidex : concertation avec les personnels de la cellule.
- Information des membres du CSA lors de la séance du 12 juin 2023.
- Présentation de l'avancée du projet aux représentants des différentes organisations syndicales les 4 et 29 septembre 2023. Invitation des représentants étudiants des trois organisations élues pour participer lors de la deuxième réunion.

3. Propositions soumises à l'avis du Comité Social d'Administration

Deux avis sont soumis au CSA :

1. Transformation de la DEVE en une nouvelle « Direction de la Formation »
2. Création de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC)

1. Création de la « Direction de la Formation »

La Direction des études évolue vers une direction plus centrée sur le pilotage de la formation et de la pédagogie. Les missions de pilotage et d'analyse des indicateurs, de la fiabilité des données et de leur saisie, le déploiement du Système d'information décisionnel (SID), volet « formation », la mise en cohérence des dispositifs d'évaluation (Evaluation de la Formation et des Enseignements par les Etudiants, HCERES, projets Formation « France 2030 », Conseils de perfectionnement, évaluations par la recherche), le développement de la e-administration (outil Pegase, programme ESSENTIEL du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP) notamment) constituent les nouveaux enjeux stratégiques de cette direction. La Direction de la Formation continue d'assurer les missions dédiées à la mise en œuvre opérationnelle et au pilotage des fonctions soutien « formation » au sein de l'établissement en lien très étroit avec le Vice-président formation et son équipe de vice-présidents délégués et chargés de mission. Sa démarche d'accompagnement des scolarités de composante et d'accompagnement pédagogique des enseignants est renforcée par l'animation des deux réseaux des scolarités et des ingénieurs pédagogiques.

La Direction de la Formation est structurée autour de :

- trois pôles d'activités « soutien » : le Pôle études, le Pôle Pilotage et Evaluation, le Pôle pédagogie,
- d'une cellule administrative transverse plus particulièrement dédiée aux activités « support » de la direction (budget, gestion des ressources humaines), la politique qualité, l'expertise des conventions et l'administration de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

La création de la Direction de la Formation se réalise à moyens RH constants (70,5 ETP) suite au départ de l'actuel Pôle Vie Etudiante et deux postes de la cellule administrative.

2. Création de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC) :

La future DVEC intégrera le périmètre de la Direction Générale Adjointe (DGA) formation & internationalisation.

Son périmètre structurel regroupera les services et domaines suivants :

- Le pôle actuel de la Vie Etudiante de la DEVE, composé de 22,7 ETP avec pour missions : l'animation des associations étudiantes sur les campus, l'accueil des étudiants en situation de handicap, la coordination et la gestion de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), la gestion du Fonds Social de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) social et projets
- Deux postes de la cellule administrative de la DEVE : une gestionnaire financière et un support vacant de catégorie B

- Les maisons de l'Étudiant et les cœurs de campus : Le Cube sur le campus Schuman à Aix-en-Provence (2 postes et 2 emplois étudiants) / l'Hexagone sur le campus de Luminy à Marseille (4 postes) . Les projets sur les campus marseillais St Jérôme et St Charles sont en cours
- La cellule engagement étudiant d'Amidex (3 postes)
- 2 postes à pourvoir pour lutter contre la précarité étudiante en lien avec la mise en place du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) et 1 poste Maison de l'étudiant
- 1 poste à pourvoir de chargé de communication financé par la CVEC

Une étroite collaboration sera établie avec tous les services en lien avec la vie étudiante et de campus dont le Service de Santé Etudiante (SSE), la Direction Culture & Société (DCS), le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)... le CROUS en tant que partenaire extérieur
Total : 43,7 ETP dans l'organigramme cible (40,7 ETP hors COMP).